

# Non à la politique de l'urgence ! Imposons un moratoire sur le vote des Statuts de la ComUE SPC !

Conformément à la loi du 22 juillet 2013 sur l'enseignement supérieur et la recherche (dite Loi « Fioraso »), le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) Sorbonne Paris Cité comprenant les universités Paris 3, Paris 5, Paris 7 et Paris 13 et 4 autres établissements a été transformé de façon automatique en Communauté d'Universités et d'Établissements (ComUE).

Avant la date butoir fixée au 22 juillet 2014, le CA de SPC et les établissements membres doivent théoriquement adopter des statuts correspondant à l'un des modes de regroupement prévus par la loi: fusion, ComUE ou association.

L'année dernière, le *Rapport de la commission de consultation sur l'organisation de l'université unifiée Sorbonne Paris Cité*, mettait en évidence l'opposition et les craintes de la plus grande partie de la communauté universitaire à la fusion. Or, les mêmes critiques qui avaient été faites à cette époque peuvent aujourd'hui être faites (et sont faites) à la ComUE :

**Création d'un nouvel échelon bureaucratique** au détriment de la démocratie universitaire et de la collégialité (le CA de SPC pourra transformer seul ses propres statuts et se transférer n'importe quelle compétence); **éloignement des instances décisionnelles; suppression des filières dont l'État jugera qu'elle font « doublon »**, réduction de l'offre de diplômes, fusions d'écoles doctorales, création d'une université à deux vitesses : **dégradation des conditions de travail et des missions de service public de l'enseignement supérieur; prise de pouvoir des gestionnaires au détriment de l'autonomie professionnelle** des enseignant-e-s chercheur-e-s et mise en concurrence des laboratoires dans un contexte de réduction des moyens alloués à la recherche.

Or, le processus est en train de s'accélérer. **Les CA des différentes universités sont en train de voter dans l'urgence les statuts de la ComUE.** Des décisions vont être prises sans débat concret sur l'organisation, le devenir des personnels et l'attente des étudiants, le tout avant l'été, alors que les universités seront désertes. Ce sont des décisions lourdes, importantes et quasiment irréversibles qui nous engagent sur de nombreuses années. Il est indispensable d'associer la communauté universitaire aux réformes en cours et d'engager un réel débat sur le bien-fondé et les avantages des modes de regroupement (ComUE, l'Association etc.).

**Il faut prendre le temps de réfléchir. Imposons un moratoire sur le vote des statuts de SPC.**

Tant au niveau local qu'au niveau national. Le CNESER a déjà pris des devants, puisqu'il a voté le 19 mai dernier une motion demandant ce moratoire. Certaines Assemblées Générales d'université ont fait de même (Nantes, Nanterre, Créteil/Seine-Saint-Denis). Une pétition du Réseau pour l'Association d'Universités et d'établissements circule actuellement sur internet (<http://www.resau.fr/>). Par exemple, certaines universités ont opté pour l'association (Évry, Strasbourg/Mulhouse ; Paris 2, fac de Droit qui a décidé de s'associer à une ComUE plutôt que de lui transférer ses pouvoirs parce qu'elle avait compris les enjeux de loi...), prouvant ainsi qu'elle était aussi une modalité de regroupement viable et digne qu'on en débatte.

C'est pourquoi, étudiant-e-s, enseignant-e-s et membres du personnel de Paris Diderot et d'ailleurs, êtes conviés à une :

**Assemblée Générale concernant un éventuel moratoire sur le vote des statuts de la ComUE Sorbonne Paris Cité.**  
**Le Mercredi 4 juin à 12h30 amphithéâtre 12E**

